

Les contrats de professionnalisation en Ile-de-France en 2018

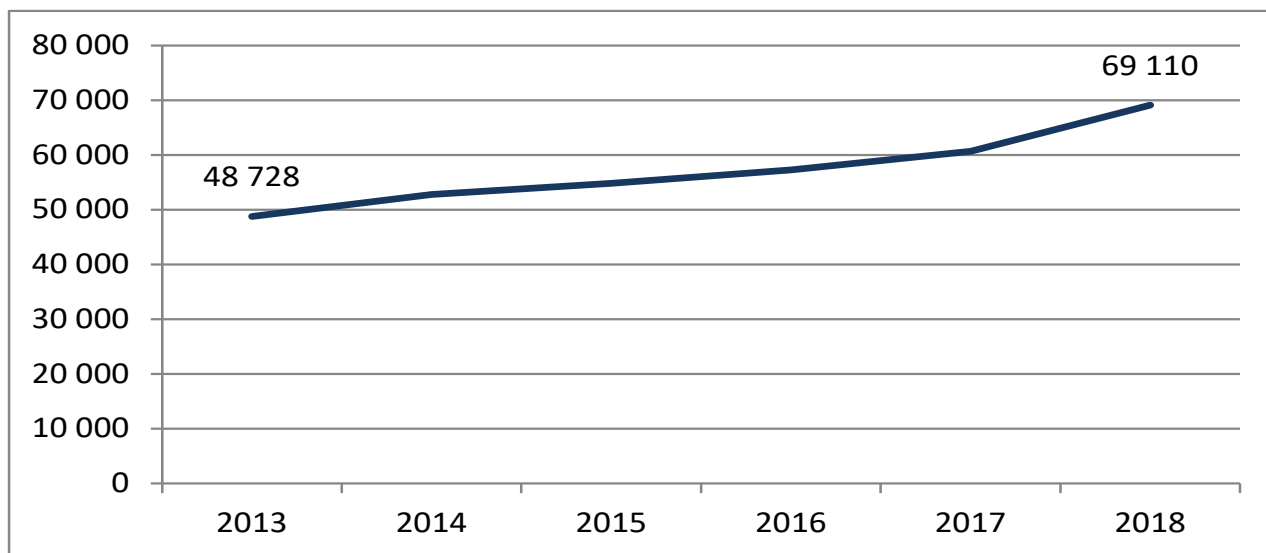
LA DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

En cinq ans, le nombre de contrats de professionnalisation en Ile-de-France s'est accru de 42 %

En 2018, 69 000 contrats de professionnalisation ont débuté en Ile-de-France, soit 14 % de plus qu'en 2017. Depuis 2013, cette forme d'alternance a connu une progression de 42 % dans la région, davantage qu'en France métropolitaine (+36,5 %).

Nombre de contrats de professionnalisation enregistrés en Ile-de-France



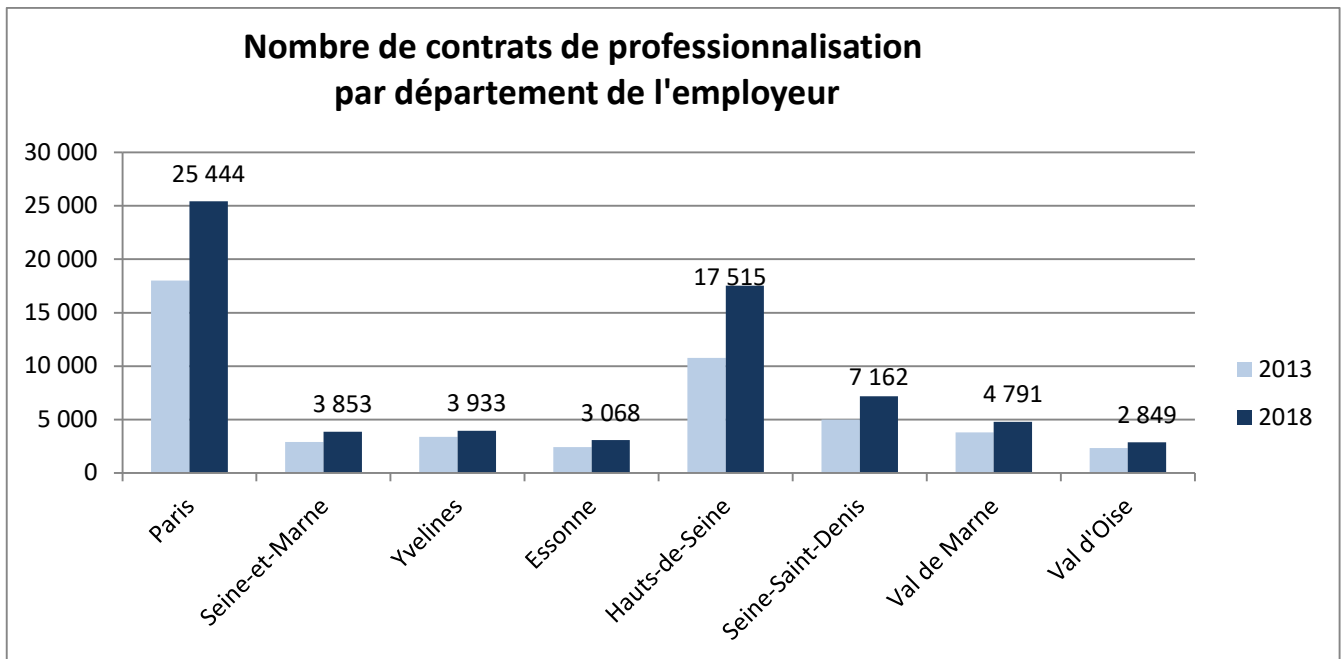
*champ : contrats de professionnalisation enregistrés en Ile-de-France, par date de début de contrat
source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese*

Des employeurs concentrés sur Paris et sa petite couronne

Les employeurs des départements de Paris et des Hauts-de-Seine concentrent 63 % des contrats débutés en 2018 dans la région. La hausse du nombre de contrats a été de +18 % en un an dans ces deux départements, alors que la Seine-Saint-Denis connaît la hausse la plus modeste avec +4,6 % (après toutefois une forte augmentation entre 2016 et 2017 ; sur cinq ans, la Seine-Saint-Denis a accru le nombre de contrats de professionnalisation de 44 %).

Les volumes et la croissance des contrats de professionnalisation sont en revanche bien moindres dans les quatre départements de grande couronne et le Val-de-Marne.

Nombre de contrats de professionnalisation par département de l'employeur



champ : contrats de professionnalisation enregistrés en Ile-de-France - Employeurs en Ile-de-France
source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese

Le nombre d'établissements ayant conclu au moins un contrat de professionnalisation en 2018 est de 22 800, soit 20 % de plus qu'en 2013. Les trois quarts sont basés à Paris et dans les trois départements limitrophes de la capitale.

En cinq ans, la part des établissements employeurs de moins de 10 salariés a diminué, passant de 45 % à 37 %. Les établissements de 250 salariés et plus sont un peu moins de 8 % des employeurs mais ils représentent 32 % des contrats débutés en 2018, avec une moyenne de 12,5 contrats conclus dans l'année.

Les contrats de professionnalisation par taille de l'établissement employeur

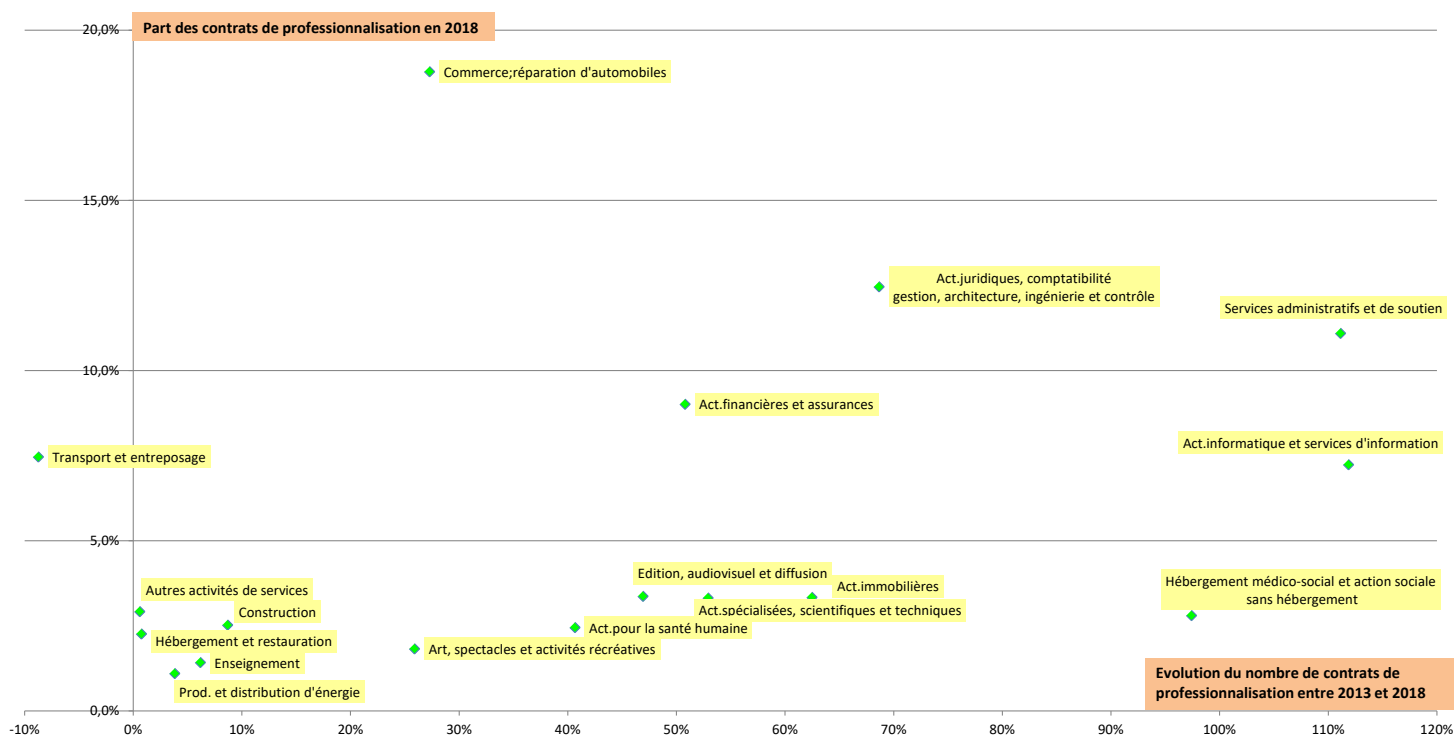
Effectif de l'établissement employeur	Part des établissements	
	2018	2013
Moins de 10 salariés	36,9%	45,0%
De 10 à 19 salariés	14,8%	13,1%
De 20 à 49 salariés	15,7%	13,4%
De 50 à 99 salariés	9,7%	7,8%
De 100 à 249 salariés	9,0%	8,0%
250 salariés et plus	7,6%	6,7%
Non précisé	6,4%	5,9%
Total général	100,0%	100,0%

champ : contrats de professionnalisation enregistrés en Ile-de-France - Employeurs en Ile-de-France
source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese

Une forte croissance dans les activités de services administratifs et informatiques

Le commerce demeure le premier secteur en nombre d'embauches, même si sa part diminue légèrement ces dernières années (19 % des contrats en 2018 contre 21 % en 2013). L'augmentation des embauches s'observe surtout dans le secteur de l'informatique et les activités de services administratifs et de soutien, qui ont plus que doublé le nombre de recrutements en contrats de professionnalisation. Parmi les secteurs d'activité les plus représentés au sein des employeurs, seul celui des transports et de l'entreposage a réduit son nombre de contrats, si bien que ce secteur ne représente plus que 7,5 % des embauches contre 11,6 % en 2013.

Évolution des secteurs d'activité dans les embauches en contrats de professionnalisation entre 2013 et 2018 et part des secteurs en 2018



Lecture : le secteur du commerce et réparation d'automobiles représente 18,8% des contrats de professionnalisation enregistrés en 2018 en Ile-de-France; le nombre de contrats dans ce secteur a augmenté de 27% entre 2013 et 2018

Champ : contrats de professionnalisation enregistrés en 2018 - Employeurs en Ile-de-France

Source : Dares-Extrapro - Traitement Directe IDF Sese

Certains secteurs restent peu utilisateurs du contrat de professionnalisation au regard de leur poids dans l'emploi francilien, tels que l'hébergement-restauration ou la construction, qui sont davantage orientés, en ce qui concerne l'alternance, vers les contrats d'apprentissage.

Secteurs d'activité	Part des embauches en contrats de professionnalisation 2018	Part de l'emploi salarié privé (Clap 2015)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	18,8%	16,1%
Activités juridiq., compta., gestion, architect., ingénierie, contrôle & anal. tech.	12,5%	8,7%
Activités de services administratifs et de soutien	11,1%	9,5%
Activités financières et d'assurance	9,0%	7,4%
Transports et entreposage	7,5%	8,3%
Activités informatiques et services d'information	7,2%	4,6%
Édition, audiovisuel et diffusion	3,4%	2,9%
Activités immobilières	3,3%	1,7%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,3%	1,9%
Autres activités de services	2,9%	2,8%
Hébergement médico-social & social et action sociale sans hébgmnt	2,8%	4,0%
Construction	2,5%	6,3%
Activités pour la santé humaine	2,4%	2,2%
Hébergement et restauration	2,3%	6,5%
Arts, spectacles et activités récréatives	1,8%	1,8%
Enseignement	1,4%	2,2%
Prod. & distribution électricité, gaz, vapeur & air conditionné	1,1%	1,0%

Champ : contrats de professionnalisation enregistrés en 2018 - Employeurs en Ile-de-France
Source : Dares-Extrapro - Traitement Direccte IDF Sese

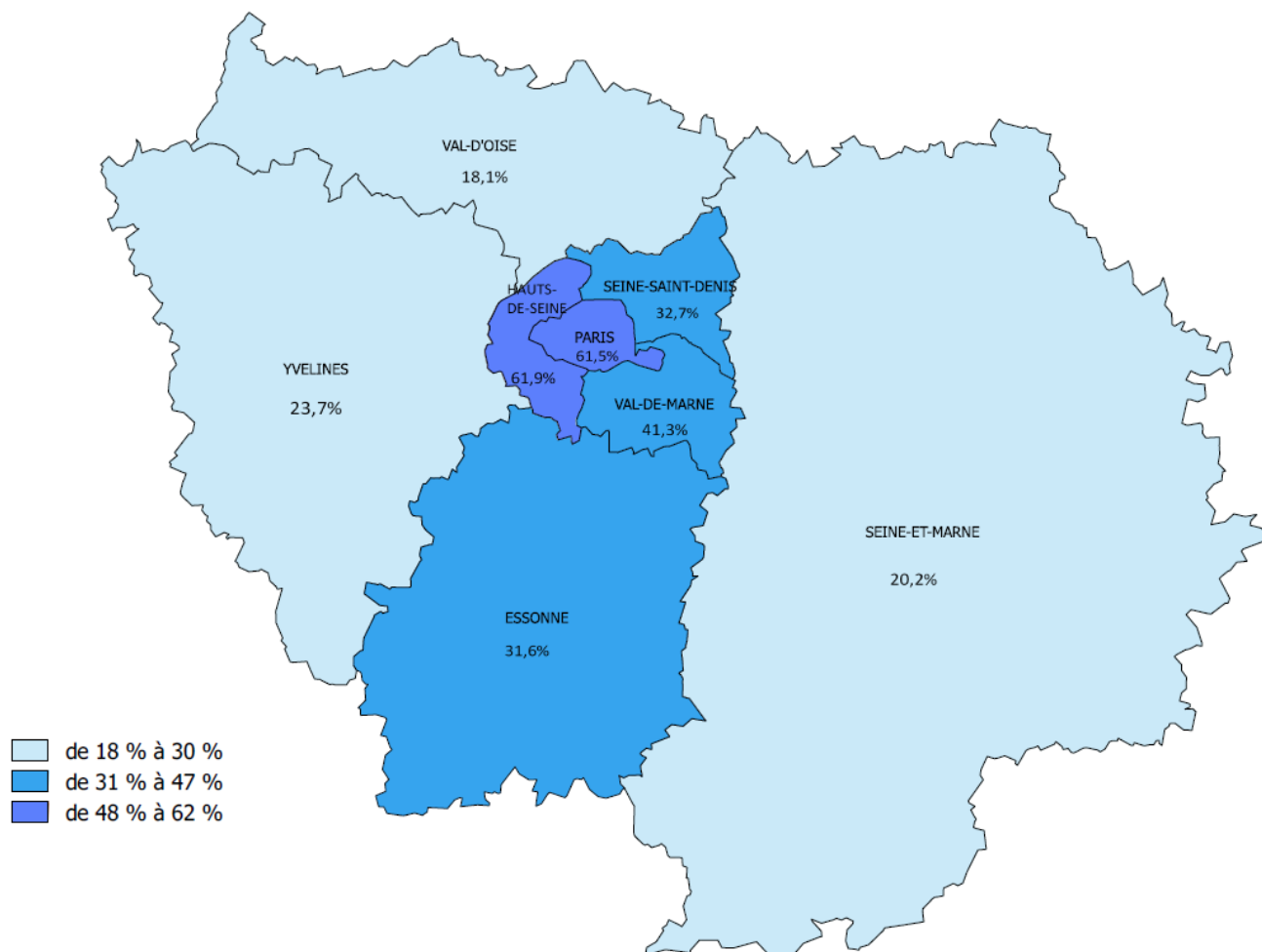
La part des recrutements en CDI, très minoritaire, s'est encore réduite ces dernières années : à peine 6 % des contrats de professionnalisation en 2018 sont conclus sous cette forme, contre 9 % en 2013. 63 % des CDD sont conclus pour une durée d'un an ou moins.

54 % des contrats prévoient des durées de formation de plus de 500 heures, la moyenne s'établissant à 610 heures, en baisse par rapport à 2013 (632 heures).

Les bénéficiaires

En 5 ans, la hausse du nombre de contrats de professionnalisation a davantage profité aux salariés résidant à Paris et dans les Hauts-de-Seine (+62%), où se trouvent également la plupart des employeurs.

Évolution du nombre d'entrées en contrats de professionnalisation entre 2013 et 2018, au lieu de résidence du salarié



Source : Dares-Extrapro - Traitement Direccte IDF Sese

Bien que ne concentrant que 57 % des actifs et 61 % des chômeurs (selon le RP 2016), Paris et sa petite couronne réunissent 65 % des bénéficiaires de contrats de professionnalisation.

Département de résidence	Salariés entrés en contrat de professionnalisation	Actifs en emploi de 15 ans ou plus	Actifs au chômage
Paris	23,6%	19,6%	18,5%
Seine-et-Marne	8,3%	11,6%	10,5%
Yvelines	9,3%	11,7%	9,4%
Essonne	8,5%	10,5%	9,2%
Hauts-de-Seine	15,5%	13,9%	11,9%
Seine-Saint-Denis	13,8%	11,8%	18,6%
Val-de-Marne	11,8%	11,3%	11,6%
Val-d'Oise	9,1%	9,7%	10,3%
Ile-de-France	100,0%	100,0%	100,0%

Source : INSEE-RP 2016 et Dares-Extrapro - Traitement Direccte IDF Sese

Une majorité d'étudiants en sortie d'études

En cinq ans, la part des plus de 25 ans a progressé pour atteindre 22 % (20 % en 2013), en particulier pour les salariés de 45 ans et plus, qui sont presque deux fois plus nombreux qu'en 2013, même s'ils restent très minoritaires dans le dispositif (2,4 % des contrats).

L'accès au contrat de professionnalisation s'est également développé auprès des personnes se déclarant en recherche d'emploi (inscrites ou non à Pôle emploi), qui représentent 26 % des embauches en 2018 (22 % en 2013).

De manière générale, le contrat de professionnalisation en Ile-de-France est avant tout conclu par des jeunes de moins de 26 ans (78 % des contrats), des sortant d'études initiales et d'alternance (55 %) et des personnes d'un niveau de formation élevé : 57 % des contrats concernent des personnes ayant un niveau d'études supérieures (niveau I, II et III). 79 % des contrats préparent à un diplôme ou un titre reconnu au RNCP.

Ainsi le contrat de professionnalisation semble pour beaucoup de bénéficiaires une transition entre la fin des études et l'entrée pleine et entière dans la vie active. Quant aux salariés de 45 ans et plus, dont 45 % sont sans diplôme, le contrat de professionnalisation permet en majorité d'accéder à un CQP ou à une qualification reconnue par les branches professionnelles, dans le cadre d'une recherche d'emploi (79 % des plus de 45 ans étaient dans cette situation avant la conclusion de leur contrat).

Type de qualification préparée par âge du salarié en contrat de professionnalisation en 2018

Âge du salarié	Part des contrats de professionnalisation en 2018	Type de qualification préparée			Total général
		Diplôme ou titre enregistré au RNCP	Certificat de qualification professionnelle (CQP)	Qualification reconnue par une convention collective nationale non inscrite au RNCP	
Moins de 18 ans	0,8%	77,6%	8,7%	13,7%	100,0%
18-21 ans	32,0%	81,7%	6,1%	12,3%	100,0%
22-25 ans	45,2%	84,5%	4,3%	11,3%	100,0%
26-44 ans	19,6%	66,9%	13,3%	19,8%	100,0%
45 ans et plus	2,4%	38,6%	28,9%	32,5%	100,0%
Total général	100%	79,0%	7,2%	13,8%	100,0%

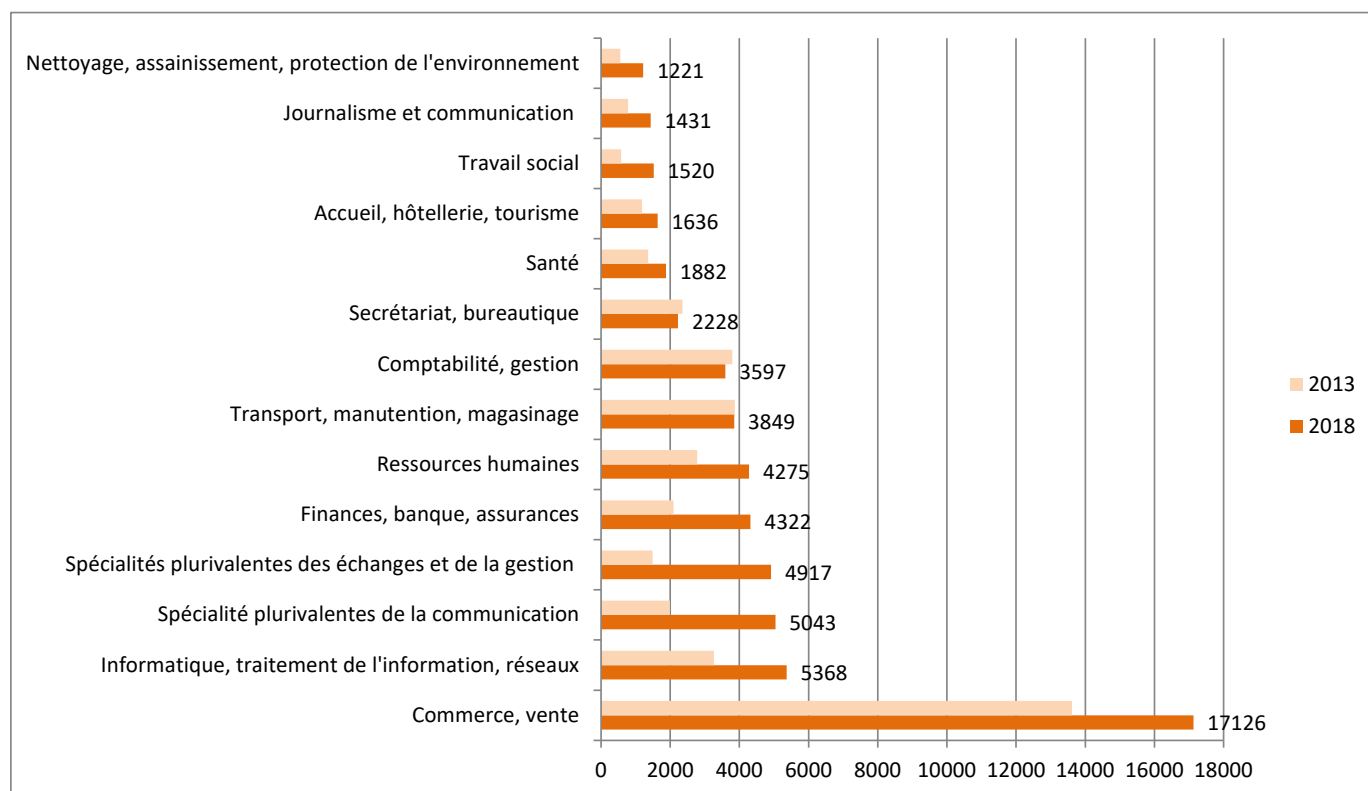
champ : contrats de professionnalisation enregistrés en Ile-de-France - Employeurs en Ile-de-France

source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese.

L'évolution des secteurs d'activité de recrutement et des spécialités de formation préparées accompagnent une féminisation du dispositif : la part des femmes est passée de 50 à 55 % des salariés entrés en contrat de professionnalisation entre 2013 et 2018.

Un quart des contrats prépare à une qualification dans le domaine du commerce et de la vente. Cette spécialité reste donc largement en tête des formations préparées même si sa progression en cinq ans (+26 % de contrats) est moindre que dans les spécialités de la communication, des échanges et de la gestion ou encore des formations en finances, qui ont plus que doublé le nombre de contrats de professionnalisation depuis 2013.

Les contrats de professionnalisation par spécialités de formation (NSF 1994)



champ : contrats de professionnalisation enregistrés en Ile-de-France - Employeurs en Ile-de-France
 source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese

Le contrat de professionnalisation, créé en 2004, est un dispositif de formation en alternance. Il permet d'acquérir une qualification professionnelle reconnue ou de compléter la formation initiale par une qualification complémentaire. Il est destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, aux bénéficiaires de Revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AHA) et aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion. Le contrat de professionnalisation ne peut être conclu que par les employeurs de droit privé assujettis au financement de la formation professionnelle continue. Des exonérations de charges et des aides à l'embauche sont prévues selon le type d'employeurs et de bénéficiaires.

Le contrat de professionnalisation peut être conclu en contrat à durée déterminée ou indéterminée. Il comprend une période de professionnalisation, de 6 à 12 mois voire 24 mois pour certains bénéficiaires, qui comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation.

Jusqu'à fin 2018, les Organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) finançaient les contrats de professionnalisation grâce aux contributions des entreprises dans le cadre du financement de la formation professionnelle. Les Opca instruisaient les contrats de professionnalisation. Le contrat dématérialisé est transmis à la Direccte via l'extranet « Extrapro » de gestion informatisé des contrats de professionnalisation. Depuis 2009, les données d'Extrapro sont mobilisées pour recenser les profils et les évolutions des bénéficiaires, des employeurs et des formations.

Depuis 2012, Extrapro n'est plus une base exhaustive et doit être complétée, pour le décompte des nouveaux contrats, par une enquête auprès des Opca. Après correction, Extrapro couvre, en 2018, 92 % des contrats validés par les Opca.